

## Vignes et vins

# Ces moyens développés dans l'Yonne pour protéger les cultures de la grêle

CHABLIS ECONOMIE VITICULTURE

Publié le 14/07/2019 à 16h29



Dès 2015, des vignes de l'Yonne avaient été équipées de filets de protection pour une expérimentation de trois ans, comme ici dans le Chablisien. Des filets qui ont été conservés suite à l'expérimentation. Photo d'archives. ©

Jérémie FULLERINGER

Plus ponctuels que les précipitations de pluie ou les gelées, les épisodes de grêle sont aussi moins prévisibles. Redoutés des vignerons, ces derniers disposent de moyens pour s'en protéger.

"Il n'y a rien d'efficace à 100%". En matière de grêle, les vignerons ne peuvent qu'essayer de limiter les dégâts, note Christine Monamy, responsable agro-météo au Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne.

## Les filets de protection :

Parmi les outils développés, l'un d'entre eux est "la meilleure protection qu'il existe" : la barrière physique des filets de protection. Ils ont été expérimentés entre 2015 et 2017, et ils ont fait leur preuve. Depuis 2018, ils ont d'ailleurs été autorisés par l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) dans les vignobles AOP et AOC. "Durant ces trois ans, il y a eu deux coups de grêle. Un très précoce, en début de débourrement ", rappelle la responsable. En avril 2016, la culture équipée d'un filet a été impactée à 6%. La culture témoin à 60%.

"En 2017 les cultures sous filet n'ont pas été impactées. Les témoins ont eu 30 % de dégâts."

En juillet 2017, lors du second épisode, au stade de la fermeture de la grappe les cultures sous filet n'ont pas été impactées. Les témoins ont eu 30 % de dégâts.

**A lire aussi :** [Grâce aux stations connectées dans les vignes de l'Yonne, les analyses météo de plus en plus localisées du lien](#)

Une efficacité qui n'est pas totale, notamment car les filets ne sont pas joints sur le dessus et des grappes peuvent se coller au tissu, mais qui " limite, par rapport à des rangs qui ne sont pas du tout protégées ". Ces filets, un à droite et l'autre à gauche, sont installés de façon permanente. Ils sont relevés l'hiver, et lorsque des travaux sont nécessaires sur les rameaux. Il y a des lourdeurs, pour effeuiller, faire des éclaircies, faire des vendanges... "Ça prend plus de temps, ça reste une contrainte", affirme Christine Monamy. Mais il n'est plus nécessaire de relever ou d'accoler car comme les filets sont relativement bien tendus la vigne pousse droit... "Et les vigneron ont une telle sérénité par rapport à la grêle".

---

“ Ça ne c'est pas énormément développé car le coût refroidit. ”

---

Pourtant, un élément explique qu'ils ne sont pas généralisés le long des vignes : "ça ne c'est pas énormément développé car le coût refroidit". Par hectare, il faut ainsi compter "entre 15.000 et 25.000 euros", lâche Christine Monamy. "Mais il y a des professionnels,

notamment dans le Chablisien qui nous ont dit qu'à ce prix là, ils pouvaient l'amortir en 5 ou 7 ans".

L'investissement se calcule ainsi "en fonction de la valorisation des produits", note la responsable agro-météo. Mais d'un autre côté, elle ajoute "dans la côte de Provence, certains ont quand même choisi de s'équiper après six ans de grêle. Ils ont mis des filets sur 25 des 60 hectares. Il vaut mieux avoir un investissement lourd mais pouvoir faire des récoltes."

## Les générateurs d'iodure d'argent :

Mais si les filets sont aussi peu répandus, Christine Monamy avance un autre argument : celui du développement en Bourgogne des générateurs à iodure d'argent. "On est la deuxième région de France." Juste derrière celle qui s'étend de la vallée du Rhône au Var. "Ce système permet d'augmenter le nombre de noyaux glaciogènes pour faire plus de grêlons avec la même masse d'eau, de façon à ce qu'ils soient plus petits. Ça permet de diminuer les dégâts au sol." Mais la responsable insiste : "Ça n'empêche pas la grêle !". Aujourd'hui la Bourgogne est équipée de 140 générateurs, dont 38 dans l'Yonne.

**A lire aussi :** Viticulture : découvrez où sont les 42 générateurs anti-grêle installés dans l'Yonne

Un département où ils ont été activés à seize reprises en 2018 et deux fois cette année.

L'efficacité a été mesurée à 48% "sur une longue période et avec les données des assurances", explique Christine Monamy. Plus faible, comme le coût du dispositif : "8 euros par hectares".

**A lire aussi :** La viticulture face aux aléas climatiques

**Des bâches pour le gel.** Des vignerons expérimentent la mise en place de bâches hermétiques sur plusieurs rangs de vigne afin de créer un micro climat et de limiter la perte de chaleur du sol dans l'atmosphère au cours de la nuit. Beaucoup utilisé dans les années 2000, ce dispositif a été interdit par l'INAO en raison des abus. Aujourd'hui, il est à nouveau expérimenté, jusqu'en 2020 au moins, "pour remonter que si on les utilise dans de bonnes

conditions et si on les enlève juste après la période de sensibilité au gel, tout se passe bien".

---

**A lire aussi :** [Stations météo connectées dans le vignoble de l'Yonne : « Avec le changement climatique, les viticulteurs ont besoin de données plus fines »](#)

**Lydia Berthomieu**

**[lydia.berthomieu@centrefrance.com](mailto:lydia.berthomieu@centrefrance.com)**

CHABLIS ECONOMIE VITICULTURE

## **Votre avis est précieux !**

Aidez-nous à améliorer notre site en répondant à notre questionnaire.

**Je donne mon avis**